

**CONSEIL DE LA VIE LOCALE DE TOURS OUEST**  
**Réunion du mercredi 15 février 2017**

**Collège des Elus**

	P	E	A		P	E	A
Mme BENDJADOR, Conseillère Municipale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme LEPRON, Conseillère Municipale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. DE GERMAI, Adjoint au Maire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme NGO NGH, Conseillère Municipale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme DELAGARDE, Conseillère Municipale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme OSSADZOW, Conseillère Municipale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. GAUTREAU, Conseiller Municipal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. ROUSSEAU, Conseiller Municipal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. GODEFROY, Conseiller Municipal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mme SCHALK-PETITOT, Adjointe au Maire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme HAMOUDI, Conseillère Municipale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mme BALLESTEROS, Adjointe au Maire, Conseillère Départementale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme LE SOUËF, Adjointe au Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monsieur GELFI, Conseiller Départemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

P → Présent(e)

E → Excusé(e)

A → Absent(e)

**Collège des Services Publics de Proximité**

	P	E	A		P	E	A
Police Municipale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Services des Archives Municipales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maison Départementale de la Solidarité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SAIEM Maryse Bastié	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services Techniques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Police Nationale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Collège des Comités de quartier et Associations**

	P	E	A		P	E	A
Association des habitants du quartier Plumereau-Halles-Résistance-Victoire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Association Courteline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comité de quartier Febvotte-Marat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Centre social Giraudeau-Maryse Bastié	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comité de quartier Lakanal-Strasbourg-Prébendes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Association Crève-Cœur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comité de quartier Rabelais-Tonnellé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Association Touraine Luxembourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comité de quartier Vivre à Lamartine-les Halles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vie Active aux Prébendes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Collège des habitants (titulaires / suppléants)**

	P	E	A		P	E	A		P	E	A				
Mme ARONDEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. DESROUSSEAUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mme MAUCHAMP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme ROCHOUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme BACHELLIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme FAVREAU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MELET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mme ROGEZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme BEDNARZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. FRANCOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme MITOUAMONA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M. ROUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

<u>Mme BOUHNİK</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>M. GUINDON</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Mme PERON</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>Mme TOURENNE</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Mme BOYER</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>Mme HAMPE</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>M. PINEAU</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>Mme TREFOUX</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Mme BUREAU</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Mme HUGO</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>M. PINTENS</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Mme VERDON</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>M. CROSNIER</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Mme LARDEAU</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>M. POIRIER</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>M. LAPORTE</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>M. CROUZEL</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Mme LEFEVRE</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Mme RENAUD</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Mme GARREAU</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>M. DEFFE</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>Mme LEMOINE</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>M. ROCHAIS</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>M. PEDEL</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Mme GRANGEON</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>Mme MOLIERE</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>M. SAUVA</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>Mme DUCHESNE</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	P	E	A		P	E	A		P	E	A		P	E	A
<i>Mme LE FLOCH</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Mme GARNIER</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Mme DE SOUZA</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Mme NAVAS</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>M. COHEN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Mme MICHENAUD</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Mme LORMELLE</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Mme PRIEUR</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Mme PERSYN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>M. BERSERON</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>M. GILLE</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
<i>M. MOINDROT</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Mme MARTIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Mme LHOSTE</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				

P → Présent(e)

E → Excusé(e)

A → Absent(e)

## CONSEIL DE LA VIE LOCALE DE TOURS OUEST Réunion du mercredi 15 février 2017

### 1. Approbation du compte rendu du 14 décembre

Le compte rendu est approuvé avec la rectification de M. COTON dans la partie des questions diverses : le pont Sainte-Anne d'une longueur de 58 m était pourvu de 2 culées, 3 piles et donc 4 arches et non 3.

### 2. Les aménagements cyclables et la politique des zones 30 en ville

Présentation par M. HOULLIER du service Circulation.

Quelques éléments d'information : le double sens cyclable existe depuis 1983 à Strasbourg. A Tours, on observe une densification des aménagements cyclables (comme les cédez-le-passage vélos), le développement des zones 30 (en centre ville) et double sens vélos ainsi que la création prochain d'une Maison du vélo.

- Il y a un problème de respect des vitesses sur certains axes comme la rue Giraudeau.

⇒ La rue Giraudeau, par exemple, n'est pas limitée à 30 sauf sur une certaine portion. Il faut faire cohabiter les besoins des résidents et le trafic de passage. Le rond-point Saint Sauveur est un passage difficile pour les vélos. En général, pour diminuer la vitesse, il faut diminuer la place des voies.

- Problème des vélos qui traversent trop rapidement la place de Strasbourg.

⇒ Problème d'incivilité.

- Certains automobilistes sont surpris par les vélos qui roulent en sens inverse.

⇒ Dans les double sens cycliste, c'est autorisé. Certains cyclistes ne se sentent pas en sécurité sur la route.

- Combien y a t'il de cycliste à Tours ?

⇒ Environ 7 % de la population.

- Quelles est le statut de la voie cyclable qui traverse la rue Gutenberg ?

⇒ Il s'agit d'une voie privée ouverte à la circulation.

On observe également un problème de discontinuité des pistes cyclables en ville. Certains véhicules stationnent malheureusement sur les pistes cyclables. Y aura-t'il un nouvel aménagement du boulevard Preuilly ?

⇒ Il y a un projet d'aménagement du boulevard Preuilly qui est en attente depuis 10 ans à cause de différentes contraintes.

Pour information, à partir du 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans qui sont à vélo devront porter un casque.

### 3. Suivi des groupes de travail

- Lieux conviviaux (Mme NGO NGII) : le groupe se réunira prochainement (*réunion prévu le 16 mars à 18h00*).
- Mémoire des habitants/Bords de Loire (M. ROUSSEAU) : prochaine réunion à organiser. Inauguration de la sculpture de Sourdillon à l'Institut de Touraine à caler au mois d'avril.
- Urbanisme : organisation d'une inter-CVL le 25 avril (en salle des Mariages) sur la révision du PLU.

### 4. Questions diverses

*Questions de Madame BEDNARZ*

Pourrait-on envisager, comme cela se fait à Saint Cyr, d'avoir un ramassage et des poubelles dédiées pour les déchets verts? Un container commun par quartier pourrait aussi recueillir ces déchets.

Je réitère aussi une remarque transmise à Mr Massot: Il est indispensable d'installer des plots sur les portions de trottoirs abaissées du carrefour Rabelais, car certaines voitures coupent le tournant et "mordent" ces trottoirs que de nombreux écoliers empruntent.

Pour cette raison, entre autres, je rappelle aussi l'absurdité d'avoir la rue de Chinon et la rue Rabelais avec des sens interdits dans le même sens, ce qui oblige les résidents de la rue de Californie, dont je fais partie, à aller engorger ce carrefour Rabelais quand on revient de la rue de Boisdénier ou de A. Chevallier.

Résultat: plus de pollution, d'encombrement, de danger, surtout aux heures de mouvement scolaires.

**Réponses ⇒ Le service de la Collecte a déjà été informé de ce type de demande mais pour des raisons d'organisation et budgétaires ne peut mettre en place ce type de collecte sans en supprimer une autre. Une présentation du service de la Collecte peut être envisagée lors d'un prochain CVL.**

**Service Circulation : Vous sollicitez la mise en place de mobiliers pour contraindre les véhicules à ne pas mordre sur les emprises de trottoirs, à hauteur de la place Rabelais. Je vous informe que nous ne pouvons malheureusement pas cadrer de façon systématique des comportements individuels par des choix géométriques, ou de dispositifs coercitifs, qui sont toujours très coûteux et surtout en contradictions avec la multiplicité des usages du domaine public. De même que nous ne pouvons pas encombrer les trottoirs de mobiliers sans procurer de gênes pour les piétons et pour l'ensemble des personnes à mobilité réduite. La responsabilité de la collectivité ne peut se substituer à la responsabilité individuelle des conducteurs qui dérogent à l'essence même des règles de circulation sur la voirie. Pour ce qui concerne les sens de circulation évoqués, le sens des voies bordant la place Rabelais reste justifié pour la distribution de l'offre locale de stationnement. Le sens de circulation de la rue de Chinon permet quant à lui de limiter le transit et l'entrée de ville, depuis la rue Auguste Chevalier, par le cœur de quartier dont votre rue fait partie. Vous bénéficiez donc de cette configuration très favorable à la tranquillité de la rue de la Californie.**

*Questions de Monsieur CROUZEL*

J'ai une suggestion à faire concernant la limitation de vitesse à 30 km/h dans les rues du quartier des Prébendes.

C'est une excellente initiative car les rues sont étroites et cela limitera les risques d'accidents et la pollution.

Par contre la signalétique me paraît un peu squelettique.

En effet même si un marquage au sol a été effectué au début d'une "zone 30" avec un panneau, la pose de panneaux supplémentaires le long du parcours des véhicules serait, me semble-t-il judicieuse. Particulièrement dans les rues est-ouest, surtout quand elles sont à double sens. C'est ce qui a été réalisé, fort opportunément, le long de la rue Georges Sand.

Si l'on prend le cas de la rue Salengro et de la rue de Boisdénier : marquage au sol au début côté est (peu lisible car on est en "plongée") avec un panneau - mais peu visible car immédiatement au début de la rue, donc en concurrence visuelle avec le passage piéton, les véhicules en stationnement plus ou moins interdit et la signalisation de l'école St Grégoire. Côté ouest, il n'y a rien quand on vient de la place Rabelais.

Conséquence pratique : les voitures roulent bien au-delà de cette limitation - surtout quand il faut "attraper les feux verts du croisement avec la rue G. Sand ou la rue des Prébendes. Je ne suis même pas sûr que les automobilistes soient conscients de cette limitation.

**Réponse du service Circulation ⇒ Un renforcement de la signalisation verticale et horizontale sera fait vers le début du deuxième trimestre, la place Rabelais, les rue Salengro et Boisdénier seront concernées. Cependant nous ne pouvons pas mettre des panneaux de rappel à chaque intersection, les automobilistes doivent comprendre qu'il sont dans des « quartiers » en zones 30 et non juste une rue. Par rapport à la rue Georges Sand, il s'avère que cette derrière était limité à 30km/h à l'époque ou les autres étaient à 50km/h. Maintenant tout le quartier est en Z30 et la rue Georges Sand étant très fréquenté, nous avons jugé utile de rappeler la Z30 à chaque endroit où il y avait un panneau de limitation à 30km/h.**

**Concernant les voitures accélérant pour passer au vert, pour l'heure, ni Tours ni les autres villes n'ont trouvé une solution à ce problème de comportement individuel, les gens sont pressés...**

#### *Questions de Monsieur COTON*

- Le conseil citoyen bords de Loire aurait tenu une réunion le mardi 24 janvier 2017 sans associations porteuses de projet (!?), sans propositions émanant de la municipalité (!?) et pire sans que les habitants y soient conviés !? A ma demande pour y prendre part, étant habitant du quartier, Mme Lesouëf (excusée ?) m'a signifié que cette réunion n'étant pas public (!?) ma présence n'est pas « souhaité ». Quelle proximité dans un huis clos dès lors que l'on s'en trouve exclu ? Dans ces conditions comment peut-il y avoir une « coconstruction » avec les habitants selon la loi « politique de la ville et de cohésion sociale » ?

**Réponse de la Direction de la Cohésion Sociale ⇒ Les associations Ecopia et Courteline (structure porteuse) étaient bien présentes à la réunion du 24 janvier. Il est prévu que les Conseils Citoyens élaborent et définissent eux-mêmes leurs méthodes de travail. La Ville sollicite le CC sur des projets concernant la politique de la Ville mis en place sur leur quartier. Pour la réunion du 24/01, les élus et les services de la Ville (cohésion sociale) sont venus à l'invitation du CC.**

**Le conseil citoyen se compose de deux collèges: 1 collège associations/acteurs locaux et 1 collège habitants dont la liste a fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Certaines réunions sont ouvertes à l'ensemble des habitants et d'autres ne concernent que les membres ; c'était le cas le 24 janvier. C'est comme une réunion de conseil d'administration d'une association qui n'est pas ouverte à tous ses membres !**

**Les habitants et les acteurs locaux, via les Conseils Citoyens, sont appelés à mobiliser leur expertise ; ils l'exercent à travers les réunions élargies à l'ensemble des habitants (plusieurs réunions dans cette configuration ont eu lieu dans l'année) qui sont ensuite remontées par les membres des conseils citoyens aux partenaires institutionnels. Monsieur Coton peut participer à chaque réunion publique qu'organise le Conseil Citoyen ; en revanche, il n'en est pas membre et ne peut participer aux réunions internes.**

- Les réunions du CVL ne pouvant s'éterniser le dernier point de l'ordre du jour « questions diverses » est toujours bâclé. Même le thème en pâti, ainsi sur « l'éclairage public » avons-nous appris comment se déclencher l'allumage ? Cet automatisme a un coût ? Aussi je propose de reléguer le thème en fin de réunion ce qui permettrait de le reporter à la réunion suivante s'il s'avérer qu'il ne puisse être clos.

**Réponse ⇒ C'est au bureau composé d'élus, d'associations et de citoyens membres du CVL de décider de l'ordre du jour de la séance plénière.**

- Le compte-rendu de la réunion précédente a été mis en ligne 12 jours avant la réunion soit 4 jours pour les questions puisqu'elles doivent parvenir 8 jours avant la réunion. Pourrions-nous demander à M. Cavalier de mettre en ligne le compte-rendu de la réunion et l'ordre du jour de la suivante bien plus tôt ? 2 semaines après la réunion ne serait-ce pas un délai raisonnable ?

**Réponse ⇒ Le compte rendu sera mis en ligne plus rapidement la prochaine fois (après la réunion de bureau).**

- « Par ailleurs, le bureau du CVL Ouest a déjà répondu à vos questions du 03/03/16. Je mets en pièce-jointe de ce message le compte rendu correspondant. »

Non. Le bureau s'est déclaré incompétent et le maire ne nous a pas encore présenté sa réponse.

S'il se trouve personne en CVL de compétant, il va de soi qu'il est de la responsabilité des conseillers municipaux présents de s'enquérir auprès de la personne compétente afin que celle-ci nous apporte une réponse soit en personne, soit par écrit ou encore en renseignant et mandatant une personne à cet effet.

Ce qui explique le renouvellement de ces questions sans réponse du 3/3/16 inscrite aux questions diverses dans le compte-rendu du 14/12/16 auquel aucune réponse n'est encore lisible.

"M. le Maire nous convie à commémorer la naissance il y a 1700 ans de Martin. Le pape a décliné l'invitation de M. le Maire car il devrait se rendre sur son lieu de naissance, bien loin de chez nous. Que commémorez alors ? Sa vie de soldat romain, le conquérant, le colonisateur ou avec son prosélytisme et sa sanctification l'aube de la chrétienté et l'obscurantisme qui s'ensuivi sur plus d'un millénaire ?

Quelle destination pour la basilique Saint-Martin, édifice public, musée, salle de spectacle ?

Martin aurait « partagé » sa doublure, la moitié de sa cape ou un simplement un pan ? Que comptez-vous partager ?

La cantine scolaire, même pour les familles les plus défavorisées, n'est plus gratuite. Répondre que « rien n'est gratuit » est un mensonge, pour preuve le service patrimoine propose des visites gratuites et même des stages pour les 6-12 ans gratuits. Quel est le montant minimum du repas ? Si les enfants continuent d'y manger, les parents ont-ils des difficultés financières ?

**Réponse ⇒ Pour ces questions, qui ont déjà été posées la plupart du temps, le mieux est vous adresser directement à Monsieur le Maire en lui écrivant un courrier.**

- Je propose la réfection du panneau « le quai Proudhon » et son déplacement sur le quai.

**Réponse ⇒ Cela peut faire l'objet d'un travail du groupe « Patrimoine/bords de Loire » si ce dernier souhaite s'emparer de cette initiative.**

- Pourquoi l'œuvre des frères Mateus, le CCCOD, a-t-il été saccagé ? En plus des puits de lumière, leurs œuvres se caractérisent par des extrusions parallélépipédiques doubles se rejoignant sur une arête. Or sur l'extérieur, des tablettes en partie basse on était rajouté ce qui supprime cet effet architectural singulier, idem dans la nef où les plâtriers non pas réalisés une finition soignée de la croisée des "fenêtres internes".

**Réponse ⇒ cette question est à adresser directement au CCCOD.**

### **Prochain CVL OUEST :**

**Mercredi 28 juin à 18h30, aux serres du jardin Botanique  
(entrée en face de la rue de l'Hospitalité)**